

Les changements climatiques et l'industrie de l'assurance de dommages au Canada

PAUL KOVACS

*Directeur général, Institut de prévention des
sinistres catastrophiques, Université Western*

Au cours de la dernière décennie, les sociétés d'assurance se sont adaptées à l'augmentation remarquable des sinistres de nature catastrophique. Néanmoins, les changements climatiques engendreront d'importants nouveaux risques et opportunités pour les sociétés d'assurance de dommages pendant les 10 prochaines années, et au-delà, notamment au chapitre de la souscription, du règlement des sinistres, des opérations, des placements, de l'atteinte à la réputation et de la réglementation.

L'assurance est affaire de gestion des risques. Les assurances IARD comprennent les risques de pertes et de dommages causés par des événements catastrophiques comme les inondations, les feux de forêt, les vents violents, la grêle, la foudre, les tempêtes hivernales et d'autres dangers météorologiques graves.

Les gouvernements se sont penchés sur deux dossiers stratégiques traitant du risque de catastrophe : les changements climatiques et la gestion des catastrophes. Un troisième dossier stratégique – la stabilité financière – émerge en raison de l'incapacité d'atteindre les objectifs de la politique internationale en matière de changements climatiques et de gestion des catastrophes.

La discussion stratégique sur les changements climatiques a été officiellement lancée au Sommet de la Terre en 1992. Établi initialement il y a 27 ans et précisé dans l'Accord de Paris de 2015, l'objectif consiste à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre afin de stabiliser la température moyenne de la planète. Cependant, les émissions mondiales continuent d'augmenter, pas de chuter, et la température est en hausse, elle ne se stabilise pas.

En 1989, le Canada et la plupart des autres pays ont promulgué la Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles. Dans trois accords internationaux ultérieurs, l'objectif stratégique des 30 dernières années a été de réduire les dommages directs causés par les catastrophes. Toutefois, ces dommages ont augmenté de façon alarmante, et les

facteurs sous-jacents nous avertissent que les pertes augmenteront encore davantage.

Plus tôt en 2019, le Forum Économique Mondial a déterminé que le risque croissant de dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes et l'incapacité d'atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation liés aux changements climatiques constitueront les deux principaux risques mondiaux au cours des 10 prochaines années.

Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre et ancien président du Forum sur la stabilité financière, a averti qu'un traitement inadéquat des risques liés aux changements climatiques représente une menace émergente pour la stabilité du système financier. Il a abordé trois tendances fondamentales qui présentent des risques et des opportunités pour les sociétés d'assurance, les banques et les investisseurs :

- Le risque croissant de dommages matériels;
- La croissance des litiges liés au climat;
- Le risque de placement lié à la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.

Au cours des 40 dernières années, les prestations versées par des assureurs canadiens en raison de catastrophes ont doublé tous les cinq à 10 ans. De fortes augmentations des dommages matériels ont aussi été constatées dans la plupart des autres pays. En outre, un certain nombre de facteurs laissent planer la menace d'autres augmentations au cours des prochaines années, notamment la croissance des structures dans les régions à risque, le vieillissement des infrastructures et l'expectative d'événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus graves en raison des changements climatiques.

Les litiges reliés aux changements climatiques ont également augmenté au cours de cette période. En particulier, il y a eu une augmentation des contestations judiciaires aux États-Unis au cours des 10 dernières années touchant un éventail croissant



de sujets. Les litiges visant les gouvernements et les émetteurs plus importants introduisent de l'incertitude et présentent des opportunités pour les assureurs, les prêteurs et les investisseurs.

Des investissements massifs sont nécessaires pour appuyer la transition vers une société à faibles émissions de carbone, notamment la construction de maisons et de bâtiments écoénergétiques, le soutien du passage à des véhicules électriques et hybrides, et la mise au point de technologies de captage et de stockage du carbone. La transition reposera sur les changements technologiques, l'évolution des attentes des consommateurs, ainsi que la réglementation et les taxes gouvernementales. La transition présente des opportunités et des risques significatifs, dont le risque de placements pour les sociétés d'assurance.

L'industrie canadienne de l'assurance s'est adaptée à l'augmentation des sinistres de nature catastrophique. Plus particulièrement, elle a déclaré globalement un modeste bénéfice de souscription au cours de 15 des 16 dernières années, malgré l'augmentation remarquable des prestations liées à des catastrophes, notamment les inondations (Calgary, 2013), les ouragans (Juan, 2013), la grêle (Airdrie, 2014), les feux de forêt (Fort McMurray, 2016), les tornades (Ottawa, 2018) et les vents violents (Ontario, 2018) représentant les événements les plus coûteux au Canada. En outre, l'industrie a exprimé sa volonté d'élargir la couverture, pour une prime raisonnable, de risques non assurés ou sous-assurés, ce

qui a mené à l'instauration de la protection résidentielle contre les inondations (2015).

D'ici 2030 et au-delà, les conditions météorologiques extrêmes et les changements climatiques devraient engendrer des risques et des opportunités significatifs pour l'industrie canadienne de l'assurance, notamment dans les domaines de la souscription, du règlement des sinistres, des opérations, des placements, de l'atteinte à la réputation et de la réglementation.

D'abord et avant tout, le risque croissant de dommages matériels offre aux sociétés d'assurance une opportunité de croissance. Cela s'accompagne de la nécessité d'une tarification et d'une couverture de réassurance adéquates. La réglementation des taux de primes perturbe les efforts déployés par les assureurs pour garantir la suffisance des



taux aux États-Unis, mais cette ingérence n'existe pas sur les marchés d'assurance de biens immobiliers canadiens.

On s'attend à ce que de nombreux facteurs contribuent à l'augmentation des demandes d'indemnisation, y compris le vieillissement d'infrastructures de moins en moins capables d'affronter des événements météorologiques violents, l'évolution du comportement des consommateurs, comme la conversion des sous-sols en espaces de vie, et les risques de phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents. Ces préoccupations seront compensées par des ménages et entreprises qui investissent dans la construction

de nouveaux immeubles et la rénovation de bâtiments actuels résistants aux changements climatiques. Il faudra déployer beaucoup d'efforts pour s'assurer que la tarification de l'assurance tienne bien compte du risque de perte.

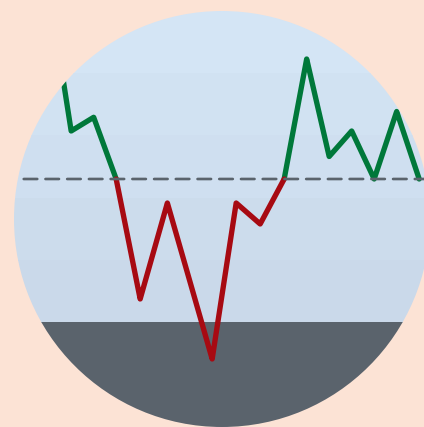
La hausse des demandes de règlement liées aux catastrophes présente des opportunités et des risques accrus pour la gestion des sinistres. Les demandes liées à des catastrophes représentent une part croissante des réclamations en dommages matériels. Les catastrophes sont concentrées dans le temps et géographiquement; plusieurs événements peuvent survenir sur une courte période et le risque de sinistres entraînant des pertes totales peut être accru. La gestion des réclamations liées aux catastrophes continuera d'évoluer, y compris pour la mise sur pied d'équipes d'intervention en cas de catastrophes et le recours à un soutien externe spécialisé.

Les assureurs doivent gérer le risque opérationnel découlant d'événements plus extrêmes. Les employés peuvent subir des dommages personnels qui nuisent à leur capacité de travailler, les entreprises d'assurance peuvent être confrontées à des pertes de courant et des immeubles peuvent être endommagés. Les plans actuels de continuité des activités pourraient être insuffisants pour rencontrer les risques futurs prévus.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone engendra un risque de placements et des opportunités pour les assureurs, les prêteurs et les investisseurs. Des fonds importants seront nécessaires pour aider les entreprises et les propriétaires fonciers à investir dans des mesures de résilience climatique. Les gouvernements cherchent des partenaires pour investir dans le renouvellement des infrastructures, y compris des projets qui réduiront le risque de dommages météorologiques extrêmes. Toutefois, les investisseurs peuvent être exposés à des risques réglementaires et technologiques liés aux changements climatiques, incluant la menace de variations soudaines de la valeur des actifs et d'actifs bloqués.

Les changements climatiques comportent un risque d'atteinte à la réputation pour les entreprises, y compris les sociétés d'assurance, qui ne gèrent pas activement leur impact sur l'environnement.

L'incapacité de composer avec les changements climatiques engendre des risques et opportunités réglementaires pour les sociétés d'assurance. Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques élabore des recommandations internationales de divulgation à l'intention des sociétés d'assurance et de sept autres secteurs d'activités. Le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Autorité des marchés financiers et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance examinent actuellement la surveillance qu'ils exercent sur les risques climatiques.



En 2019, le Groupe d'experts sur la finance durable a adressé un rapport au ministre fédéral des Finances et la Banque du Canada a lancé un programme de recherche sur le climat. Les préoccupations au sujet de la stabilité financière constituent le fondement de ce nouvel intérêt en matière de réglementation des pratiques de crédit, d'assurance et de placement.

Les sociétés d'assurance canadiennes ont réussi à s'adapter à l'augmentation des réclamations liées à des catastrophes au cours des 20 dernières années et elles seront encore une fois confrontées aux risques et opportunités qui se présenteront au cours des 10 prochaines années, et au-delà.